

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE VILLA RED ROCK

Personnes à contacter : **Marlene SAMSON** : +590 690 13.10.41

Afin que vos conditions de séjour soient des plus agréables, et que les conditions d'hygiène et de sécurité soient garanties pour tous, nous vous prions de prendre attentivement connaissance de ce règlement.

La personne qui paie et qui signe le Règlement Intérieur est responsable de le porter à la connaissance des autres locataires.

Les Hôtes doivent superviser les bébés et les enfants à tout moment.

Il est strictement interdit d'organiser des fêtes ou tout autre type de rassemblement d'envergure dans la Location Saisonnière.

1. NOMBRE DE PERSONNES

La villa a une capacité d'accueil de **8 personnes maximum**. Si le nombre de locataires dépasse cette capacité, le propriétaire ou son représentant peut refuser les personnes supplémentaires.

- a) Les Hôtes sont tenus de s'assurer que le nombre maximal de Visiteurs n'est pas dépassé, et que leurs invités se conforment au Règlement Intérieur.
- b) Les Hôtes souhaitant inviter des Visiteurs à passer la nuit dans la Propriété de Location Saisonnière doivent en informer le Responsable au moment de leur réservation : la capacité maximale d'accueil de la villa est de 8 personnes.

2. DUREE DE LOCATION

Ce logement vous est loué pour une période définie lors de votre réservation, déterminée dans votre contrat de location. En aucun cas un client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

3. ARRIVEE ET DEPART

- a) Les heures d'arrivée sont prévues l'après-midi à partir de 16h.
- b) Les heures de départ sont prévues le matin avant 11h.
- c) S'il n'y a pas de location avant ou après, les horaires peuvent être plus flexibles sur demande.

4. MATERIEL FOURNI

- a) Ce logement est loué avec la literie (sommiers et matelas), couettes, et oreillers, serviette de toilette et de bain.
- b) Tout le matériel de cuisine est également à disposition des locataires : plaques de cuisson, four, micro-onde ainsi qu'une multitude d'ustensile de cuisine.

5. UTILISATION DES LIEUX

- a) Tous les meubles sont à votre disposition. Veuillez les garder en bon état et veiller à leur propreté. Il est interdit de les déplacer.
- b) La fourniture de l'eau, de l'électricité et de la climatisation est incluse dans le prix de la location. Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement, ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez la climatisation et, merci de l'éteindre quand vous n'êtes pas dans la chambre.

6. PISCINE

- a) Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de tout ce qui est en verre est interdite dans ou à proximité de la piscine. Le non-respect de cette règle entraînera une amende retenue sur le dépôt de garantie.
- b) Les hôtes s'engagent à maintenir fermé la barrière de sécurité autour de la piscine et ce pendant toute la durée du séjour.
- c) La manipulation des vannes de la piscine est strictement interdite.

7. BALCON / TERRASSE

Les règles suivantes s'appliquent à l'utilisation du balcon et de la terrasse : les hôtes doivent veiller en tout temps à leur sécurité et à celle de leurs enfants. Il est formellement interdit de courir sur la terrasse et autour de la piscine pour des raisons de sécurité.

8. CONSIGNES DE SECURITE ET DE BIENSEANCE

- a) Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier toilette.
- b) Chaque porte d'accès au logement est munie de serrure à clé. Veuillez absolument à bien les fermer lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non-respect de cette clause.
- c) Tout objet cassé et tout dégât causé doit être signalé dans les plus brefs délais. Le non-signalement peut entraîner une retenue sur le dépôt de garantie.
- d) Veuillez également noter que Les serviettes de toilette ne doivent pas quitter la propriété (pour aller à la plage, par exemple). Des draps de plage sont mis à votre disposition pour la piscine uniquement. La perte de draps ou serviette devra être signalée et pourra entraîner une retenue sur le dépôt de garantie.

Il est strictement interdit d'organiser des fêtes ou tout autre type de rassemblement d'envergure dans la Location Saisonnière ;

- a) Veuillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.

- b) Pour le respect du voisinage, il est strictement interdit de faire du bruit le soir après 22h et avant 8h du matin.
- c) Il est formellement interdit aux enfants d'utiliser des vélos, des trottinettes, des skateboards ou des ballons à l'intérieure de la maison.
- d) En cas d'urgence, veuillez avertir les secours (**18 pour les pompiers, 15 pour le Samu, 17 pour la police**).

Tout rassemblement doit se faire dans le respect des autres règles stipulées dans ce règlement, en particulier en ce qui concerne le Bruit, le Voisinage et le nombre de Visiteurs autorisés.

9. PARKING

- a) Les Hôtes et les Visiteurs doivent se conformer aux réglementations locales en matière de stationnement, ainsi qu'aux autres conditions citées ci-après, et sont priés de faire preuve de considération à l'égard des voisins et des autres véhicules ;
- b) Le stationnement à la Propriété de Location Saisonnière s'effectue de la manière suivante : scooters et voitures devront être stationnés à l'intérieur de la propriété ou le long de l'impasse sous réserve que cela ne gêne pas la circulation.

10. FORFAIT NETTOYAGE

- a) Un service de femme de ménage est inclus **tous les jours de 10h à 12h**. Il comprend le nettoyage des chambres et salles de bain et de la cuisine.
- b) Un forfait Nettoyage de **150 euros** peut s'appliquer en fin de séjour, si le client n'a pas choisi d'effectuer lui-même le nettoyage des lieux. Le ménage correspond à la cuisine propre, la vaisselle rangée, un coup de balai et de serpillère passé au sol, les salles d'eau et WC nettoyés, lits défaits, poubelles sorties.

11. UTILISATION DU BARBECUE

Il est strictement interdit d'allumer le barbecue sur la terrasse de la villa. Pour la sécurité de tous merci de l'utiliser à l'extérieur, de bien vérifier que le gaz est coupé après chaque utilisation et de le laisser propre après usage.

12. ORDURES MENAGERES

Des poubelles sont mises à votre disposition. Merci de respecter les règles de tri. Lors de votre départ, veuillez mettre les poubelles dans le bac prévu à cet effet à l'entrée de la villa.

13. ACCUEIL DES ANIMAUX

Aucun animal de compagnie ne pourra pénétrer à l'intérieur de la propriété et ce pour des raisons d'hygiène et de sécurité. L'introduction d'un animal de compagnie pourra donner lieu à une retenue sur le dépôt de garantie ou à une expulsion.

14. BOUEE AMARRAGE BATEAU

Une bouée d'amarrage pour bateaux est mise à disposition des clients souhaitant mouiller devant la villa, cependant nous ne sommes pas responsables des désagréments pouvant survenir durant le séjour. Nous déclinons toute responsabilité.

15. EN CAS DE CYCLONE

En cas de cyclone, les Locataires de la villa devront quitter les lieux pour des raisons de sécurité. Si le séjour n'est pas terminé au moment du départ, le payeur sera recredité des jours non passés à la villa.

16. CONSIGNES DE SECURITE ET DE BIENSEANCE

La sécurité et le confort de tous les résidents sont une priorité au sein de notre villa. Pour garantir que la villa reste un lieu sûr et accueillant pour tous, il est crucial de rappeler à chaque locataire l'importance de ne pas oublier des médicaments dans la villa après leur départ.

L'oubli de médicaments peut poser des risques graves pour la santé des futurs occupants ou du personnel de maintenance qui pourrait trouver ces médicaments.

17. EN CAS DE PROBLEME

- a) En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez nous contacter sans attendre. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte sans notre accord.
- b) En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.

La caution de 2000 euros vous sera retournée **7 jours après votre départ** si tout s'est bien passé.